

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 JUIN à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 02 JUIN à 19h** à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 27 mai 2026, affichée tableau des affichages officiels le 27 mai 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, M. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCAFÉ Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Michel, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Goretti, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Était absente représentée :

Mme EDESA Stéphanie mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Étaient absents

Mme GALLERY Alice
Mme OLLIER Graziella
M. VANARET Florian
M. LEFEVRE Vincent

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 2 juin 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/040***

Subventions à verser à Saint-André Football et au Rugby Champagne Saint-André, pour leurs participations aux sections sportives football et rugby du Collège de la Villeneuve.

Rapporteur : Mme Nathalie MONT-DESFONTAINES

Saint-André Football et le Rugby Champagne Saint-André participent l'un et l'autre à l'encadrement de sections sportives du Collège de la Villeneuve.

- ✓ Du 5 janvier au 3 juillet 2026, le RCSA organise 41 séances de 2 h, les mardis et jeudis, pendant lesquelles des intervenants employés par cette association encadrent la section sportive rugby, au stade d'Echenilly.
- ✓ Du 5 au 8 janvier 2026, SAF a organisé 2 séances de 2 heures, les mardis et jeudis, pendant lesquelles des intervenants employés par cette association encadrent la section sportive football, au Complexe sportif Jean Bianchi.
À partir du 13 janvier 2026, les séances ont été réduites à 2 h, les mardis uniquement, avec le même encadrement.
Du 5 janvier au 3 juillet 2026, SAF organise donc 20 séances de 2 heures.

La délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020 prévoit le versement d'une aide financière de 15 € de l'heure aux associations qui emploient un intervenant qualifié participant aux classes à horaires aménagés.

Les montants des subventions à verser par la ville à SAF et au RCSA, au titre de leurs participations aux sections sportives football et rugby du collège de la Villeneuve doivent donc être calculés comme suit :

Association	Nombre d'heures encadrées par les associations de janvier à juillet 2026	Subvention versée par la ville de SALV par heure d'encadrement	Montant total des subventions versées aux associations
Rugby Champagne Saint-André Section sportive rugby du Collège de La Villeneuve	82 h	15 € / h	1 230 €
Saint-André Football Section sportive football du Collège de La Villeneuve	40 h	15 € / h	600 €

La ville doit donc verser une subvention de 600 € à SAF et une subvention de 1 230 € au RCSA, pour leurs interventions effectuées de janvier à juillet 2026.

Il vous est précisé que les heures prévues de mai à juillet 2026 seront payées en fonction des interventions effectivement réalisées. Un ajustement des sommes dues sera alors effectué, si nécessaire.

Les commissions Jeunesse - vie scolaire et Economie locale – Finances proposent au Conseil Municipal d'approuver le présent rapport. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Séance du 2 juin 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/040***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
(29 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.06.03 14:26:49 +0200
Ref:11124499-16777331-1-D
Signature numérique
la Maire